

Lettre d'André François-Poncet à Antoine Pinay sur les réactions allemandes à la conférence de Noordwijk (9 septembre 1955)

Légende: Le 9 septembre 1955, André François-Poncet, ambassadeur de France en Allemagne de l'Ouest rapporte au ministre français des Affaires étrangères, Antoine Pinay, les réactions dans la presse allemande sur la conférence de Noordwijk. La presse ayant couvert plus intensément le voyage concomitant du chancelier Adenauer à Moscou, les commentaires sont plus rares et moins enthousiastes que lors des premières étapes de l'intégration européenne. Au contraire, l'ambassadeur note une multiplication des attaques à l'encontre des récents projets d'intégration économique européenne et rapporte les préoccupations des milieux industriels allemands sur le sujet.

Copyright: (c) SGCICEE - Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_andre_francois_poncet_a_antoine_pinay_sur_les_reactions_allemandes_a_la_conference_de_noordwijk_9_septembre_1955-fr-f416f41d-735c-458a-acfb-ef4fc0d92920.html



Date de dernière mise à jour: 03/04/2017

AMBASSADE DE FRANCE

Copie

Bonn, le 9 septembre 1955

3612
André FRANCOIS-PONCET
Ambassadeur de France auprès de la
République fédérale d'Allemagne

à

Son Excellence M. Antoine PINAY
Ministre des Affaires Etrangères

Direction des Affaires Economiques
et financières

a/s Opinions allemandes sur la Conférence
de Noordwijk et sur l'intégration
européenne.

La conférence qui vient de réunir, à Noordwijk, les six Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté charbon-acier, ou leurs représentants, n'a guère été remarquée en Allemagne. L'attention générale est accaparée par le voyage du Chancelier à Moscou. L'idée européenne, d'autre part, n'enflamme plus les masses. Aussi les commentaires sont-ils rares.

Pourtant, les conclusions qui se dégagent du rapport de M. Spaak et du cours de la conférence sont de nature à dissiper les appréhensions des Allemands. Il s'agissait, conformément aux recommandations de la Conférence de Messine, de préparer une "relance" de l'intégration européenne, sur le plan économique. Or les Allemands, les milieux gouvernementaux et économiques, du moins, ne craignent rien plus que de voir s'étendre les attributions de la Haute Autorité de Luxembourg, ou se constituer, sur le modèle de celle-ci, de nouvelles intégrations partielles, de nouveaux "pools". Les attaques dirigées contre la Communauté charbon-acier ne se comptent plus. On lit, par exemple, dans le dernier bulletin de l'Association pour la défense des intérêts de la navigation rhénane, de Duisbourg, que la création de la Communauté a déclenché une avalanche de bureaucratisme international. M. Lubke, Ministre fédéral de l'Agriculture, déclare, à qui veut l'entendre, qu'il ne saurait être question qu'il interviene en faveur d'une reprise des négociations sur le pool vert. L'intégration européenne doit se faire estime-t-on maintenant en Allemagne, non pas par l'instauration d'un dirigisme supranational, mais par le rétablissement d'un libéralisme international.

.../...

La Conférence de Noordwijk a donné, à cet égard, aux Allemands, toute satisfaction. Le rapport de M. Spaak, notent-ils en effet, ne suit pas ceux qui pensent qu'on puisse organiser l'Europe par la concentration de droits de souveraineté entre les mains d'organismes supranationaux. Il se prononce, bien plutôt en faveur de la suppression progressive de tous les obstacles qui se sont accumulés depuis plusieurs décades et qui entravent la libre circulation, d'un pays à l'autre, de la main d'oeuvre, des marchandises, des capitaux et des services. Il recommande de faire l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest selon les principes de l'économie de marché, en brisant l'isolement artificiel des diverses économies nationales. D'une addition ou d'une accumulation de souveraineté supranationale auprès de la Haute Autorité de Luxembourg, ou bien encore de l'institution d'organismes parallèles, il fait apparemment peu de cas. Il faut se féliciter, selon la "Frankfurter Allgemeine Zeitung", par exemple, de ces conclusions, qui, sauf erreur, paraissent avoir été adoptées par les Ministres.

L'intégration européenne se fera donc par l'établissement d'un marché commun, auquel préludera la constitution d'une union douanière. Cette voie sera longue. Déjà certains délais fixés par la Conférence de Messine n'ont pas été respectés. Il avait été décidé de définir une ligne de conduite pour le 1er octobre. On parle maintenant du début de l'année prochaine. A-t-on surestimé les possibilités de la Commission, ou bien n'est-ce là que l'effet d'une tactique de temporisation ? Il est difficile d'en juger. On a pu néanmoins constater, selon la "Welt", que les Français ne paraissent pas pressés. M. Pinay a insisté, en effet, sur la nécessité d'observer une certaine progression dans la réalisation de cette union douanière. M. Spaak, quant à lui, a parlé de 10 à 15 ans.

Ce calcul paraît pourtant réaliste, d'après la même feuille, si l'on tient compte de la masse de questions soulevées par l'établissement d'une union douanière et d'un marché commun. Il ne suffit pas, en effet, de lever les barrières douanières. Il ne s'agit pas seulement de favoriser l'intensification des échanges. Depuis de nombreuses années, les diverses économies nationales se sont développées en vase clos, à l'abri des tarifs, des contingentements, et du contrôle des changes, dans des conditions telles que certaines branches ou certaines industries ne résisteraient pas à la concurrence. Le but à atteindre, selon la "Welt", est de faire en sorte que les centres de production s'établissent, que chaque produit soit fabriqué là où les conditions naturelles sont les plus favorables, c'est-à-dire où les coûts sont les plus réduits. La chose ne se fera pas, évidemment, du jour au lendemain.

Lorsque les barrières douanières tomberont, d'autre part, tous les moyens de discrimination commerciale ne seront pas par là supprimés. Les charges fiscales, autant que les tarifs douaniers, varient en effet, dans leur répartition et dans leur poids, d'un pays à l'autre. Ces écarts n'ont pas eu d'effet sensible, jusqu'à présent, puisqu'ils pouvaient être aussitôt compensés par un remaniement du tarif. Ils fausseront singulièrement le jeu de la concurrence lorsque les barrières douanières seront tombées. Le seul moyen d'éviter ce dernier obstacle à l'établissement d'un marché commun serait, conclut la "Welt", d'instituer en Europe un système fiscal uniforme. Mais il est probable que dix ou même quinze ans ne suffiront pas à cette tâche./.

François-Poncet.